



# CONCOURS BALCONS, FAÇADES ET MAISONS FLEURIS 2026 DE SAÔNE-ET-LOIRE

RÈGLEMENT



# CONCOURS BALCONS, FAÇADES ET MAISONS FLEURIS 2026

Organisé par le Département de Saône-et-Loire, le concours des Balcons, Façades et Maisons Fleuris valorise l'engagement des habitants dans l'embellissement de leur cadre de vie. À travers leurs aménagements floraux et paysagers, les participants contribuent activement à la qualité visuelle et environnementale du territoire.

## CALENDRIER

➔ **Date limite d'inscription :**  
**31 août 2026**

Dossier complet à transmettre (bulletin  
+ 3 ou 4 photos papier format 10x15)

**Début 2027**

Proclamation des résultats et remise des prix.

## QUI PEUT PARTICIPER ?

Le concours est gratuit et ouvert à tous les habitants de Saône-et-Loire, particuliers comme professionnels.

L'inscription peut se faire :

- auprès de votre mairie,
- de votre conseiller départemental,
- ou directement auprès du Département de Saône-et-Loire.

## CATÉGORIES DE PARTICIPATION ET DESCRIPTIF

Chaque candidat doit s'inscrire dans **une seule catégorie**.

➔ **Classement par arrondissement**

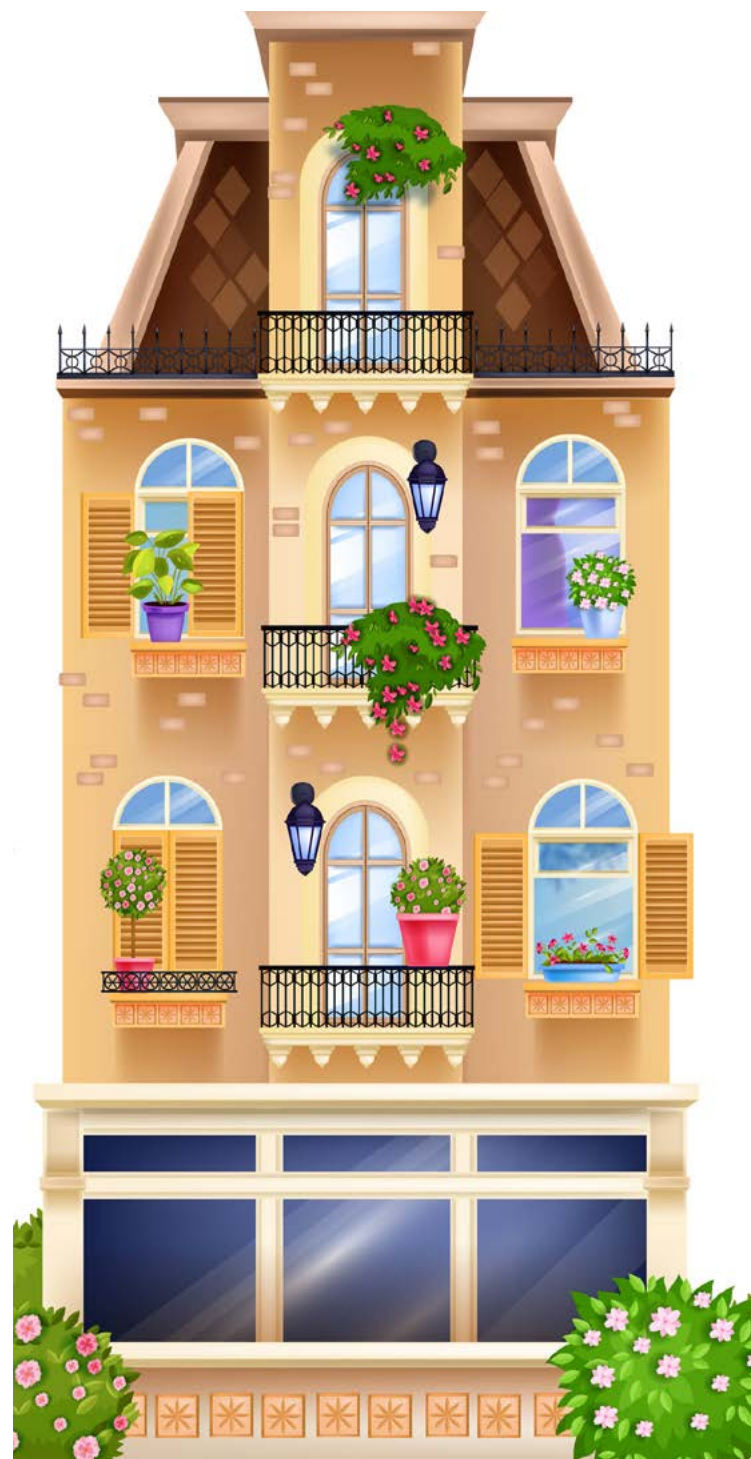
### 1. Maisons, fermes avec jardin ou cour

La maison doit disposer d'un terrain, d'un jardin ou d'une cour.

Le jury privilégiera :

- la qualité des aménagements paysagers,
- la diversité des végétaux utilisés,
- l'harmonie générale de l'espace.

**La qualité et la diversité des aménagements priment sur la quantité de fleurs.**



# CONCOURS BALCONS, FAÇADES ET MAISONS FLEURIS 2026

## 2. Façades, balcons, terrasses et fenêtres fleuris

Cette catégorie concerne les habitations sans jardin, dont le fleurissement est visible depuis la voie publique.

Sont concernés :

- balcons,
- terrasses,
- rebords de fenêtres,
- murs ou façades fleuris.

Le jury portera une attention particulière à :

- la qualité des compositions,
- la diversité des plantes,
- le choix et l'esthétique des contenants,
- l'intégration dans l'environnement urbain.

**La qualité des contenants, la diversité et la créativité priment sur l'abondance florale.**

➔ Classement départemental  
(sans distinction d'arrondissement)

## 3. Commerces, entreprises et structures d'accueil touristique

**Cette catégorie concerne les établissements accueillant du public :**

- commerces,
- entreprises,
- campings,
- gîtes, chambres d'hôtes, etc.

**Le jury évaluera :**

- la qualité du fleurissement,
- la diversité végétale,
- la valorisation de l'espace d'accueil.

**L'objectif est de contribuer à l'attractivité et à l'image du lieu.**

## 4. Catégorie « Divers »

Elle regroupe les aménagements ne correspondant pas aux catégories précédentes. Cela peut inclure :

- des réalisations originales,
- des espaces atypiques,
- des initiatives particulières d'embellissement.

**Cette catégorie valorise la créativité.**

## LES CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le jury départemental, composé de professionnels du paysage, appréciera notamment :

- la qualité générale du fleurissement,
- la diversité végétale (vivaces, graminées, arbustes...),
- l'harmonie des couleurs et des volumes,
- l'entretien et la propreté des espaces,
- l'intégration dans l'environnement,
- le respect des bonnes pratiques écologiques.

## LES MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour valider votre inscription :

- fournir **3 à 4 photos papier de qualité** (dont une vue d'ensemble), indiquer au dos : nom, commune et catégorie,
- joindre un **bulletin d'inscription complété.**

**Toute inscription incomplète ou non conforme ne pourra être retenue.**

## RÉCOMPENSES

Le concours est doté de :

- prix attribués par le Département de Saône-et-Loire,
- lots offerts par les partenaires.

Les lauréats seront informés personnellement et récompensés lors d'une cérémonie officielle.

## RÉSULTATS ET REMISE DES PRIX

Les résultats sont proclamés lors d'une cérémonie officielle début 2027 et publiés sur les supports du Département ainsi que dans la presse locale.

## PARTICIPATION AU CONCOURS

La participation au concours implique :

- l'acceptation du règlement,
- l'autorisation d'utilisation des photos à des fins de communication (presse, web, réseaux sociaux).

## VOTRE CONTACT :

Département de Saône-et-Loire  
Direction de l'attractivité et de la communication  
389 avenue de Lattre de Tassigny  
71000 Mâcon  
Tél : 03 85 21 02 20

**Nathalie BONNETAIN**  
Tél : 03 85 21 02 21 - 07 85 17 56 05  
E-mail : [n.bonnetain@saoneetloire71.fr](mailto:n.bonnetain@saoneetloire71.fr)

## Nos partenaires :



# CONCOURS BALCONS, FAÇADES ET MAISONS FLEURIS 2026

## BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner avant le 31 août 2026

Nom : ..... Prénom : .....  
(en lettres majuscules et obligatoire)

Profession : ..... Téléphone : .....

Adresse (rue ou lieu-dit) : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Adresse mail : .....

Arrondissement de : .....

Canton de : .....

Catégorie (cocher une seule - toute participation multiple sera annulée)

<input type="checkbox"/>	<b>Maisons, fermes avec jardin ou cour</b> <b>Habitation disposant d'un espace extérieur. La qualité des aménagements et la diversité végétale priment sur la quantité de fleurs</b>
<input type="checkbox"/>	<b>Façades, balcons et terrasses fleuris</b> Aménagement visible depuis la voie publique (balcons, fenêtres, terrasses, façades). L'esthétique, la créativité et la qualité des contenants sont privilégiées
<input type="checkbox"/>	<b>Commerces et hébergements touristiques</b> Structures accueillant du public (commerces, entreprises, gîtes, campings...). Le fleurissement valorise l'image et l'attractivité du lieu.
<input type="checkbox"/>	<b>Catégorie «Divers»</b> Aménagements atypiques ou ne relevant pas des catégories précédentes.

### > PIÈCES À JOINDRE

- 3 à 4 photos papier (10x15 cm) dont une vue d'ensemble
- Mentions obligatoires au dos : Nom, Prénom, commune et catégorie

### RAPPEL

Toute inscription incomplète ou non conforme sera rejetée

- Les photos ne doivent pas être agrafées ni collées
- Le jury se réserve la possibilité de modifier la catégorie en fonction de l'inscription

Date d'envoi : .....

### Engagement

Je certifie l'exactitude des informations et accepte le règlement du concours.  
J'autorise également l'utilisation des photographies à des fins de communication.

Signature : .....  
(Précédée de la mention «lu et approuvé»)





**SAÔNE & LOIRE**  
BOURGOGNE DU SUD

---

**Département de Saône-et-Loire**  
**Direction de l'attractivité**  
**et de la communication**

[destination-saone-et-loire.fr](http://destination-saone-et-loire.fr)



---

Contact :  
Nathalie Bonnetain  
03 85 21 02 21 - 07 85 17 56 05  
[n.bonnetain@saoneetloire71.fr](mailto:n.bonnetain@saoneetloire71.fr)

